



L'enseignement en théologie et sciences des religions dans les établissements d'enseignement supérieur en France: ce que révèlent les programmes de formation

Françoise Curtit, Anne-Laure Zwillling

► To cite this version:

Françoise Curtit, Anne-Laure Zwillling. L'enseignement en théologie et sciences des religions dans les établissements d'enseignement supérieur en France: ce que révèlent les programmes de formation. Francis Messner; Michel Deneken. La théologie à l'université: statut, programmes et évolutions, Labor et Fides, p. 17-32, 2009, Religions et modernités 5. halshs-00454784

HAL Id: halshs-00454784

<https://shs.hal.science/halshs-00454784>

Submitted on 27 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'enseignement en théologie et sciences des religions dans les établissements d'enseignement supérieur en France : ce que révèlent les programmes de formation

Françoise Curtit et Anne-Laure Zwillling

PRISME – Société, Droit et religion en Europe, Strasbourg

Nous avons recensé les formations en théologie et sciences des religions dispensées dans différents établissements d'enseignement français pour en dégager les principales caractéristiques, différences et similitudes. Nous nous attacherons plus particulièrement à éclairer la distinction qui pourrait être faite entre les mentions « théologie » et « sciences des religions » en relation avec le contenu des programmes d'enseignement.

Parmi l'ensemble des filières de formations proposées dans le champ de la théologie et des sciences des religions, nous avons sélectionné celles qui répondaient à deux critères principaux. Le premier concerne la discipline : la théologie ou les sciences des religions constitue(nt) l'objet principal de la formation, reflété par l'intitulé du diplôme ; le second critère est lié au statut juridique des établissements : nous avons retenu les établissements de l'enseignement supérieur public et les établissements d'enseignement supérieur privés sous statut juridique issu de la loi du 12 juillet 1875¹.

Notre analyse porte ainsi sur 17 établissements et 114 formations diplômantes (diplôme propre, diplôme d'État pour les établissements publics ou les établissements privés ayant conclu une convention, ou diplôme canonique pour les facultés catholiques) :

- 12 établissements d'enseignement supérieur privés confessionnels :
 - Les 5 instituts ou universités catholiques de Paris, Lyon, Lille, Toulouse, Angers,
 - le Centre Sèvres - Facultés jésuites de Paris
 - l'Institut protestant de théologie (Paris et Montpellier),
 - la Faculté libre de théologie réformée d'Aix-en-Provence,
 - la Faculté adventiste de théologie de Salève,
 - la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine,
 - l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge,
 - le Séminaire israélite de France
- 3 établissements d'enseignement supérieur publics en Alsace et Moselle consacrés principalement à l'enseignement de la théologie et des sciences religieuses : les 2 facultés de théologie de l'Université Marc Bloch de Strasbourg et le Centre autonome d'enseignement et de pédagogie religieuse de l'Université Paul Verlaine de Metz
- 2 autres établissements de l'enseignement supérieur public : l'École pratique des hautes études (EPHE) et sa section des sciences religieuses et l'Université Aix-Marseille III qui propose deux filières de masters consacrées à la religion (1 mention et 1 spécialité de masters)

En ce qui concerne le public visé, seuls l'Institut orthodoxe Saint-Serge et le Séminaire israélite ont un objectif explicitement professionnel : ils proposent uniquement un diplôme

¹ *Code de l'éducation*, art. L731-1 et s.

propre destiné aux ministres de leur culte, tout en restant ouverts à des auditeurs extérieurs. Tous les autres établissements mettent en avant l'ouverture des études à tous : religieux, personnes engagées dans l'Église ou dans des associations, ainsi que toute personne en recherche de culture et de connaissance théologiques.

1. Panorama des programmes en théologie et science des religions

1. 1 Les formations en théologie

Nous avons pris en compte sous cette appellation les formations longues (deux ans ou plus)² dont l'intitulé porte explicitement la mention « théologie », ainsi que les formations dispensées au Séminaire israélite et à l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge.

Pour ce qui concerne les établissements liés au catholicisme, la structure commune des formations est facilement repérable, l'organisation de l'enseignement étant régie par la constitution apostolique *Sapientia Christiana*. Celle-ci énumère les enseignements donnant droit à un diplôme canonique en les regroupant sous trois disciplines (article 51) : les disciplines théologiques (écriture sainte, théologie fondamentale, théologie dogmatique, théologie morale et spirituelle, théologie pastorale, liturgie, histoire de l'Église, patrologie, archéologie et droit canonique) ; les disciplines philosophiques ; les disciplines auxiliaires (sciences humaines, latin, langues bibliques).

L'organisation des études peut varier d'un établissement à l'autre, et tous ne font pas explicitement référence à la constitution apostolique. Mais les mêmes enseignements y sont toujours présents et, lorsqu'une organisation est explicitée, c'est de celle-là dont il s'agit.

Il faut souligner au passage qu'il n'y a pas de différence majeure entre les filières débouchant sur un diplôme d'État et celles délivrant un diplôme canonique ou propre : dans un même établissement, c'est souvent le même enseignement qui sert à valider les deux types de diplômes.

Les établissements liés au protestantisme décrivent tous un enseignement divisé en quatre domaines principaux : biblique (incluant les langues bibliques) ; historique (histoire de l'Église et de la théologie - y compris l'histoire des religions) ; systématique (philosophie, dogmatique et éthique) ; pratique (sociologie des religions, musicologie et pastorale).

Le Séminaire israélite et l'Institut orthodoxe Saint-Serge, quant à eux, ne font pas état d'une division ou d'une organisation particulière des études.

Si on peut ainsi regrouper les établissements liés au catholicisme d'une part et ceux liés au protestantisme d'autre part, peut-on en dégager une spécificité confessionnelle du contenu de l'enseignement ?

² À côté de ces formations longues, certains établissements catholiques et protestants proposent des formations plus courtes et spécialisées, organisées souvent en « formation continue » (1 jour/semaine, en soirée, le week-end, par correspondance...) et destinées à des religieux, aumôniers, et principalement à des laïcs en charge de fonctions dans l'Église. Directement liées à la pédagogie religieuse ou à la pratique pastorale, ces filières se distinguent des formations longues sur deux points en matière de programme disciplinaire : d'une part, elles mettent davantage l'accent sur des enseignements en sciences sociales liés à l'activité concernée (pédagogie, psychologie de l'enfant, questions de société, sciences de la communication...) et, d'autre part, elles dispensent en général les enseignements de sciences bibliques, historiques et théologiques sous forme d'introduction ou d'initiation.

Nous avons essayé de faire une présentation synthétique du contenu des enseignements de théologie, pour tenter une comparaison (voir ci-après le tableau en Annexe 1 « Comparaison des enseignements de théologie »). La terminologie n'est pas toujours très précise, mais tentons néanmoins d'exprimer quelques remarques.

En ce qui concerne les langues enseignées d'abord : on constate l'absence du latin dans les enseignements juifs et protestants (en option à Strasbourg), mais sa présence en tant que langue ancienne nécessaire dans l'enseignement catholique et orthodoxe. Le Séminaire israélite et l'Institut Saint-Serge intègrent dans leur cursus de formation des langues que les autres établissements ne proposent pas (hébreu moderne, russe, slavon). Ces différences s'expliquent évidemment par le lien confessionnel.

On remarque par ailleurs l'importance accordée à la philosophie dans l'organisation des études catholiques. Cette discipline n'est cependant pas absente des autres cursus d'enseignement : l'enseignement protestant l'intègre à la théologie et les enseignements orthodoxes et juifs comprennent également des cours de philosophie.

Malgré ces quelques divergences, il ressort du tableau une homogénéité fondamentale du contenu des enseignements de théologie, que l'on peut illustrer avec l'exemple de l'exégèse : cet enseignement portant sur l'étude des textes fondateurs est présent dans tous les programmes. Cette matière n'est pas toujours située à la même place dans l'organisation générale (l'enseignement protestant la distingue de la théologie, tandis qu'elle appartient à la théologie selon *Sapientia Christiana*) et elle n'a pas toujours même contenu (ce qui s'expliquera à nouveau par l'attache confessionnelle : ainsi, on ne trouvera pas le Nouveau Testament dans l'enseignement du séminaire israélite). Il reste que la matière est enseignée par tous.

Il semble donc que le contenu général des enseignements est globalement semblable dans les différents établissements, avec des variantes quant au poids des différents enseignements dans l'ensemble du cursus, et quant à leur place dans l'organisation générale des études.

1.2 Les formations en sciences des religions

Précisons d'abord que, pour simplifier, nous avons traité ensemble, sous le nom « sciences des religions », les appellations « science(s) religieuse(s) » et « science(s) des religions ». Nous n'avons en effet pas réussi à trouver de critère précis de distinction entre ces deux appellations. Il semble que l'appellation « sciences religieuses »³ ait semblé à certains trop proche de la théologie ; elle aurait une connotation d'inféodation de la science à la religion ; on aurait alors préféré l'appellation « sciences des religions ». Selon un dénombrement approximatif, environ 25 à 30% des intitulés des diplômes recensés comportent la mention « sciences des religions » (et plus rarement « sciences religieuses »), parfois associée à la mention « théologie »⁴.

Par rapport aux formations de théologie, celles dont l'intitulé porte sur les sciences des religions se distinguent par deux constantes : elles comportent toujours un enseignement de sciences humaines et sociales (systématiquement des cours de sociologie des religions et d'histoire des religions, mais aussi de psychologie, ethnologie, anthropologie...), et elles proposent une initiation aux différentes religions et traditions spirituelles, anciennes et

³ Émile Poulat affirme l'origine protestante de l'expression « sciences religieuses » : Jean Baubérot et alii, *Cent ans de sciences religieuses en France à l'École Pratique des Hautes Études*, Cerf, 1987, p. 54.

⁴ V. par ex. : « Licence canonique de théologie. Spécialisation en science et théologie des religions » (Institut de science et théologie des religions, ICP Paris), ou encore le « Master théologie et sciences des religions » de l'Université Marc Bloch de Strasbourg.

contemporaines, et en particulier non chrétiennes (islam, judaïsme, mais aussi bouddhisme, hindouisme, religions d'Afrique...).

Selon les filières, s'y ajoutent ou pas des enseignements de théologie, de langues anciennes, de droit ... On peut noter que ces deux spécificités sont présentes quelle que soit la confession concernée (en l'occurrence protestante ou catholique), quel que soit le statut public ou privé de l'établissement, aussi bien dans les formations des établissements confessionnels que dans le master de l'EPHE.

Concernant les enseignements en théologie abordés plus haut, on note que, dans ces derniers, les cours de sciences humaines (le plus souvent sociologie et histoire des religions) et l'initiation aux différentes religions sont en général présents, mais de façon beaucoup moins importante en volume horaire⁵. Il s'agit en général d'un ou deux cours, voire d'une introduction, ou de cours optionnels à choisir dans d'autres formations, sans différence notable entre établissements catholiques et protestants.

À côté de ces formations en « sciences des religions » délivrées par des établissements principalement orientés vers l'enseignement de la théologie ou des sciences religieuses, on peut noter également l'existence de formations centrées sur les sciences sociales ou le droit des religions, dispensées par des établissements plus « généralistes ». Le master d'études politiques - mention « Religion et société » de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence propose par exemple de « former des spécialistes en sciences sociales des religions appliquées aux aires européenne et méditerranéenne »⁶ ; la mention de master « Droit canonique et droit européen comparé des religions » du master « Théologie et sciences religieuses » de l'Université Marc Bloch de Strasbourg est également une mention du master « Droit et études européennes » de l'Université Robert Schuman (à dominante juridique). Ces exemples sont encore rares, mais ils illustrent une volonté de collaboration relativement nouvelle entre disciplines d'une part (« science des religions » et « sciences sociales et juridiques »), et entre établissements d'enseignement d'autre part.

2. La distinction « théologie » / « science des religions » illustrée par les programmes d'enseignement

Il ne s'agit pas ici de définir théologie et science(s) religieuse(s) / des religions, mais de vérifier si les définitions couramment énoncées pour différencier ces deux disciplines se retrouvent dans les programmes et leur présentation.

2.1 La couverture disciplinaire serait une première façon de distinguer théologie et sciences des religions.

La théologie est définie comme l'étude d'une religion, et comprend l'explication et le commentaire des textes fondateurs, et l'étude de l'histoire de l'organisation de l'Église. Les sciences des religions sont, elles, définies comme une convergence de disciplines : ainsi l'Université Laval (Québec) considère qu'elles « regroupent diverses disciplines (histoire, sociologie, anthropologie, psychologie, phénoménologie, philosophie, etc.) qui prennent pour objet l'un ou l'autre des aspects de ce qu'il est convenu d'appeler les religions (ou les

⁵ Excepté cependant dans la « Licence européenne de philosophie et sciences des religions » délivrée par la Faculté de théologie de Lille.

⁶ Présentation de la mention de master sur le site de l'IEP d'Aix-en-Provence, <http://www.iep-aix.fr/>.

spiritualités) ».⁷ Une première définition de ces termes oppose donc une discipline « théologie », à un rassemblement de disciplines « sciences des religions ». Comme nous l'avons vu précédemment, les formations en théologie comportent également des cours d'histoire, de philosophie, ou encore de sociologie. Dans ce cas, la théologie prend aussi le caractère de regroupement de disciplines. Cette distinction n'est donc pas opérationnelle dans les programmes de formation.

2.2 La distinction de couverture disciplinaire est parfois prolongée, et devient alors *une distinction hiérarchique*.

En effet, en prolongeant la définition précédente, nous pouvons dire que si les sciences des religions regroupent les disciplines qui prennent pour objet d'étude l'un ou l'autre des aspects de ce qu'il est convenu d'appeler les religions, alors la théologie (en tant que prenant pour objet certains des aspects d'une religion – étude des textes, de l'organisation ou de l'histoire de cette religion) fait partie des sciences des religions. Dans ce cas, les sciences des religions englobent la théologie. On retrouve effectivement cela dans les programmes : certains des masters « Sciences religieuses » de l'EPHE comportent effectivement des cours de théologie.⁸

Cette définition n'est pourtant pas unanimement acceptée. Dietrich Ritschl⁹, par exemple, affirme que la théologie englobe les sciences des religions (si les sciences des religions sont des tentatives de description, d'explication et de comparaison des énoncés de foi, des mœurs, des rites et des traditions, alors la théologie comprend tout cela) en y ajoutant la dimension de produire et exprimer les convictions et idées d'un groupe déterminé, en confrontation avec les textes bibliques. Dans cette optique, la théologie serait plus large que les sciences des religions.

Il existe, en effet, un certain nombre de formations en théologie contenant des cours de sciences des religions (par ex. la licence de la Faculté de théologie protestante de l'Université Marc Bloch de Strasbourg ou la licence de l'Institut protestant de théologie de Montpellier). On trouve donc des programmes de sciences religieuses comportant des cours de théologie, mais aussi des programmes de théologie comportant des cours de sciences religieuses. La distinction hiérarchique ne peut pas être mise en évidence dans les enseignements.

2.3 L'enseignement en théologie et l'enseignement de sciences des religions sont parfois également distingués par la *finalité* des études : les études de théologie s'adresseraient aux futurs ministres du culte, les études de sciences des religions aux personnes dont le but n'est pas de travailler dans une institution religieuse.

C'est ce que pourrait laisser supposer la distinction que l'on trouve à la Faculté de théologie réformée d'Aix-en-Provence qui différencie sa filière théologie et sa filière sciences des religions sur la base de l'enseignement des langues bibliques : la filière théologie comprend l'enseignement des langues bibliques, hébreu et grec ; celle de sciences religieuses ne les propose pas. On pourrait alors penser que la filière théologie s'adresse en priorité aux futurs ministres du culte, pour qui l'accès aux textes fondateurs dans leurs langues originales est une nécessité, et serait donc une filière à visée professionnelle. Mais aucune information ne vient appuyer cette idée, et le guide des étudiants précise que les étudiants n'apprenant pas les langues bibliques doivent effectuer un stage pratique. De plus, cet établissement est le seul à

⁷ Présentation du « Master en sciences des religions » sur le site de l'Université Laval, Québec, <http://www.ulaval.ca/>.

⁸ Ainsi par ex. « Islamologie et mondes musulmans : histoire et étude des textes », propose le cours « Exégèse et théologie de l'islam chiite.

⁹ « Théologie », in *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, Cerf / Labor et Fides, 1995, p. 1530.

mettre en œuvre une telle distinction ; il n'y a pas moyen de corrélérer ailleurs l'enseignement des langues à la distinction théologie / sciences des religions¹⁰.

Par ailleurs, il faut mentionner que les facultés de Strasbourg délivrent des diplômes de théologie qui ne sont pas uniquement destinés à l'embauche dans les Églises. La distinction de finalité n'est donc pas pertinente non plus pour la classification des diplômes entre théologie et sciences des religions.

2.4 Un quatrième critère couramment utilisé pour distinguer les sciences des religions de la théologie est celui de *l'appartenance confessionnelle*.

Ce critère se décline de deux façons : il peut être compris à partir de l'appartenance, comme opposant « sa propre religion » à « celle des autres ». L'Institut de sciences et théologie des religions de l'Institut catholique de Paris, dans la présentation de sa formation, explicite son double intitulé en distinguant deux démarches : d'une part la connaissance des grandes religions et du fait religieux « de façon rigoureuse et objective » ; « d'autre part, une théologie chrétienne des religions et une théologie de la mission chrétienne »¹¹. Ce texte de présentation distingue donc les sciences des religions, approche des autres religions, de la théologie, connaissance de sa propre religion.

Mais les autres programmes de formation montrent une réalité plus nuancée. Il est vrai que l'étude des autres religions est peu présente dans la plupart des enseignements de théologie. Mais, bien qu'elle n'y occupe de loin pas une place prépondérante, elle n'en est pas totalement absente (ainsi, on note que la Faculté de théologie de Lille, dans sa licence, inclut des cours sur l'islam, le judaïsme, le bouddhisme ; la Faculté libre de théologie évangélique de Vaux-sur-Seine et la Faculté adventiste de Salève donnent un cours sur l'islam contemporain ; la Faculté de théologie protestante de Strasbourg donne des cours sur le judaïsme et l'islam). Par ailleurs, cette absence de comparatisme religieux se constate aussi dans certains masters de l'EPHE. Là, bien sûr, cette focalisation sur une seule religion est justifiée par la spécialisation disciplinaire. Il n'en demeure pas moins que la limitation de l'enseignement à une seule religion n'est pas l'apanage des formations en théologie.

Le critère d'appartenance confessionnelle peut aussi être compris comme opposant le « dedans » au « dehors », ce qui est « dans » la religion de ce qui est « hors » religion. La théologie, nécessitant un énoncé de foi, serait nécessairement interne à une confession religieuse ; par contre, les sciences des religions seraient externes (confessionnellement parlant). Philippe Capelle et Henri-Jérôme Gagey parlent ainsi, à propos de sciences des religions « d'approches 'scientifiques' du religieux, en dehors de toute tradition religieuse et à partir d'une certaine extériorité culturelle »¹². La distinction est claire, mais elle n'est pas mise en œuvre de cette façon dans les formations : sciences des religions et théologie n'y sont pas opposées ou différenciées, mais combinées.

Cette articulation joue au niveau des formations elles-mêmes, puisque certains cursus de sciences des religions des établissements publics (non confessionnels) intègrent des cours de théologie¹³. Mais elle est également présente dans les intitulés des formations, puisque par exemple la Faculté de *théologie* catholique de Strasbourg délivre une licence de *théologie* et

¹⁰ <http://www.fltr.net/GuidEtud35.pdf>.

¹¹ <http://www.icp.fr/istr/presentation.php>.

¹² Philippe Capelle, Henri-Jérôme Gagey, « Une tradition universitaire de rencontre entre foi et raison », *Esprit*, n° 308, 2004, p. 62.

¹³ Ainsi, l'EPHE propose des cours intitulés « Théologies et mystiques de la Grèce hellénistique » ou « Exégèse et théologie de l'islam chiite ».

sciences des religions ; l'Institut catholique de Paris également, qui propose une licence canonique en théologie, spécialisation « Science et théologie des religions ». Cette articulation est enfin repérable dans les contenus de formation : à titre d'illustration, nous avons mis en parallèle le contenu de deux masters, l'un dans une filière « théologie » et l'autre dans une section de « sciences religieuses » (voir le tableau en Annexe 2 « Comparaison de deux programmes de master »).

Bien sûr, cette comparaison reste approximative : il est difficile de juger du contenu d'un enseignement à partir des intitulés de cours. Mais cette mise en parallèle fait apparaître deux éléments importants : une similitude de contenu, et une différence de niveau de spécialisation. La similitude de contenu est mise en évidence par la mise en tableau. Pour ce qui est de l'ampleur du champ disciplinaire couvert, on ne peut que constater que l'EPHE V^o section propose une offre a priori plus savante, portant sur des sujets très précis. La formation du master de Strasbourg, si elle est moins spécialisée, est cependant plus large (présence de l'islam, du bouddhisme...) et offre une prise en compte plus importante du monde contemporain.

La cohérence des études est donc donnée, à l'EPHE, par la prise en compte d'une partie du « fait religieux » défini par un *lieu et une époque*, tandis que la cohérence du programme de l'Université Marc Bloch de Strasbourg est donnée par le rapport au fait religieux défini par une *thématique* (on ne peut pas dire appartenance, compte tenu des enseignements de comparatisme religieux). C'est ici l'enseignement de théologie qui propose le plus d'enseignements portant sur d'autres religions.

La distinction d'appartenance confessionnelle n'est donc pas pertinente non plus pour distinguer les formations en théologie et sciences des religions.

2.5 Enfin, la dernière distinction rencontrée utilise un critère de *scientificité* : les sciences des religions seraient une approche « scientifique » du religieux, opposée à la théologie qui appartient à - ou est soumise à - la tradition religieuse ; c'est une reprise radicalisée de la distinction d'appartenance confessionnelle évoquée précédemment. Cette distinction ne peut être utilisée pour classer les enseignements de sciences des religions et de théologie : rien dans l'intitulé d'un cours ne renseigne sur son sérieux, sa légitimité ou son fondement scientifique.

Notons cependant que cette tension est repérable, non dans les intitulés des programmes, mais à travers les présentations des programmes de théologie, qui insistent sur la scientificité des enseignements : « [connaissance des religions et du fait religieux] par les méthodes les plus rigoureuses et les plus honnêtes possibles » ; « présentation objective » (présentation de l'Institut de sciences et théologie des religions, Institut Catholique de Paris), « découverte des différentes traditions spirituelles dans une perspective scientifique rigoureuse » (licence européenne de philosophie et sciences des religions, Faculté de théologie de Lille).

Nous avons donc tenté de classer les enseignements, à partir des différentes manières de distinguer théologie et sciences des religions, prenant en compte des critères de finalité des études, de couverture disciplinaire, de hiérarchisation des disciplines, d'appartenance confessionnelle, et de scientificité.

Nous avons constaté que, même si ces distinctions existent, elles ne peuvent pas être utilisées pour rendre compte de l'enseignement en théologie et en sciences des religions en France : elles ne permettent en effet aucune classification, ni par type d'établissement, ni par type de formation, ni par contenu de formation, ni par statut du diplôme délivré, ni en fonction du lien avec les institutions religieuses.

Des lieux de tension

Après avoir présenté les différentes formations existant en théologie et sciences des religions, dans la première partie de cet exposé, nous avons cherché si les distinctions courantes entre théologie / science des religions se retrouvaient dans les programmes et leur présentation. Or, si des différences existent bien, il n'y a néanmoins pas moyen de classer l'enseignement donné dans les différentes formations en deux catégories séparées ; il n'y a pas dichotomie mais interpénétration des deux types d'enseignements.

Par contre, nous avons bien repéré des lieux de tension qui mettent en évidence le fait que ces mêmes termes, employés dans des contextes différents, ne renvoient pas à la même réalité.

Ce flou de vocabulaire est probablement le résultat d'une évolution historique. L'Occident est en effet passé d'une situation dans laquelle la théologie était la discipline fondatrice et normative de toutes les autres, à une situation dans laquelle elle ne fait autorité qu'à l'intérieur d'une confession religieuse.

Les sciences des religions seraient alors soit une tentative de réinvestissement, par les théologiens, des disciplines autres ; soit un investissement par les non-théologiens du champ de la théologie.

Dans ce contexte, l'enseignement de la religion est le théâtre d'un conflit dont les différentes utilisations des termes « théologie » et « sciences des religions » seraient le révélateur.

Annexe 1
Comparaison des enseignements en théologie - Programmes de l'année 2005/2006

<i>Sapientia christiana</i>	Facultés protestantes	Séminaire israélite	Institut Orthodoxe St Serge
Disciplines auxiliaires Sciences humaines *	Biblique		Latin Hébreu et grec
Latin	Hébreu et grec	Hébreu	
Langues bibliques	Introduction à l'Ancien et au Nouveau Testament Philologie et critique textuelle Exégèse historique et critique Herméneutique biblique	Bible Talmud	Ancien Testament Nouveau Testament
Disciplines théologiques Écriture sainte Archéologie	Historique Histoire du Christianisme ancien, moderne et contemporain Histoire de l'œcuménisme Sciences des religions	Pensée juive Histoire juive	Exégèse patristique des Écritures
Histoire de l'Eglise			Histoire de l'Eglise Histoire de l'Eglise Occidentale Histoire de l'Eglise Byzantine Histoire de l'Eglise Russe Patrologie
Patrologie			
Liturgie	Pratique Liturgie		Théologie Liturgique Art liturgique
Théologie pastorale	Accompagnement pastoral Catéchèse Prédication Mission Diaconie Ecclesiologie et œcuménisme	Sujets de société – pastorat	Pastorale orthodoxe Pastorale des sacrements Théologie Pastorale et Homilétique
Théologie dogmatique	Systématique		Théologie Dogmatique
Théologie morale et spirituelle	Dogmatique Éthique Herméneutique		Théologie Morale Théologie Ascétique et Morale
Théologie fondamentale			Bioéthique Hagiologie Mariologie Iconologie
Droit canonique	Théologie des religions Dialogue avec la culture et les sciences humaines *	Droit rabbinique	Droit Canon

Disciplines philosophiques	Philosophie	Français, philosophie Hébreu moderne Beth Hamisdrash	Pénitence Mariage Philosophie Histoire de la Philosophie Russe Rubriques Grec / Russe / Slavon
-----------------------------------	-------------	--	---

Annexe 2

Comparaison de deux programmes de master année 2005/2006

<u>École pratique des hautes études</u>	<u>Faculté de théologie protestante (UMB Strasbourg)</u>
Master en sciences historiques, philologiques et religieuses Voie recherche « Sciences sociales des religions »	Master théologie et sciences des religions : spécialité « Sciences des religions » Spécialité commune aux mentions de masters « Sciences historiques », « Théologie protestante », « Théologie catholique » Parcours « sociologie des religions »
M 1 Introduction: choisir dans la liste suivante : Histoire et épistémologie de l'anthropologie des religions : auteurs et paradigmes Approches et auteurs classiques en sociologie des religions Historiographie religieuse au XXème siècle : sources et méthodes Introduction à la philosophie de la religion : des classiques aux approches contemporaines Histoire et sociologie du christianisme à l'époque contemporaine Introduction à la philosophie de la religion : des classiques aux approches contemporaines Les approches sociologiques des faits religieux à travers quelques auteurs Approfondissement: deux UE à choisir dans la liste suivante : - L'ethnographie des faits religieux : objets et terrains - Mythologies, représentations, récits - Rites et Cinéma - L'enquête en sociologie des religions - Église et État dans la France d'Ancien Régime - Histoire et anthropologie de l'Islam - Philosophie politique et religieuse - Actions et paroles rituelles - Historiographie en histoire des religions - Religion et thérapeutique : approches anthropologiques - Les relations Église/État à l'époque contemporaine - Le phénomène des missions d'évangélisation à l'époque moderne - L'Islam, atelier de lecture - Science et religion - Sociologie des Juifs et du Judaïsme M 2 Histoires du chamanisme et du pouvoir politique dans les sociétés amazoniennes Performances rituelles et procédures bureaucratiques : traits typiques et cas limites Configurations rituelles et actualisations de la différence des sexes dans les religions africaines Conception de l'individu, sélection, spécialisation et pouvoir dans diverses formes de chamanisme en situation de contact Critique et mémoire culturelles. Transferts de sacralité et objectivation de la valeur : le cas italien Ultramodernité et situation socio-culturelle du christianisme Questions d'iconologie chrétienne XVIe-XIXe siècles. Groupes, sociétés, idéologies « Construire des comparables » : la laïcité en France en 1905 et en 2005 Le film de recherche en anthropologie : l'enquête de terrain et l'analyse des données filmées (jeudi) Pratique de la réalisation filmique documentaire (stage) "Interdits de la représentation, représentations de l'interdit" "Transferts culturels, genres cinématographiques et identités nationales" Interactions religieuses en Russie : christianisation et transformations religieuses chez les ougiens de l'Ob. Autorité et modernité Mythes polonais Mouvements religieux en milieu indigène Les figures du saint et du parrain dans le Nordeste brésilien	M1 : UE 1 (formation disciplinaire : deux cours à choix dans la spécialisation selon liste proposée) - Sociologie des religions 1 - Sociologie des religions 2 UE 2 (formation disciplinaire hors spécialisation, 2 cours à choix) : - Histoire des religions (obligatoire, selon liste proposée) - à choix : histoire / hist. de l'art / ethnologie / droit des religions) UE 3 : - LVE - au choix : religion et culture / droit des religions UE 4 : - Méthodologie sociologique M2: UE 1 (formation disciplinaire : deux cours à choix dans la spécialisation selon liste proposée) UE 4 : - Méthodes d'analyse sociologique - UE 5 : - Projet de mémoire (problématique + biblio) Au choix UE1 - Sociologie des religions en Europe - Laïcisation et sécularisation - Recompositions contemporaines du religieux - Anthropologie du sacré en Europe - Ethnographie et analyse des rituels - Chamanisme amérindien - Droit des religions - Droit interne des religions - Sociologie de l'éthique et des valeurs - Protestantisme moderne et contemporain - Religion et société dans l'Europe contemporain - Catholicisme contemporain

Histoire et sociologie du catholicisme contemporain Théorie de la vérité et discours religieux en philosophie de la religion Groupe d'enseignement mutuel Anthropologie et histoire comparée des religions : le système des monothéismes méditerranéens Sociologie historique de l'Islam : Monde des livres, monde des lecteurs : histoire d'une conjonction Religion dominante et religion marginale : les formes de la contestation et du compromis Autour de la rupture religieuse de la Révolution Française Pratiques spirituelles, régimes discursifs et rapports sociaux à l'époque moderne Histoire socioculturelle du judaïsme médiéval et moderne Histoire, idées, culture et sociétés des mondes juifs avec l'émancipation Sociologie du religieux. La construction des identités religieuses. Conversion, apostasie et « frontière communautaire » Religion et société. Les Lumières médiévales entre Loi et raison Anthropologie des religions transnationales : Afrique, Asie, Amérique du Sud Approches comparatives des politiques en matière de sectes Formes nouvelles du religieux en Amérique latine Sociologie des catholicismes contemporains Sociologie des relations interreligieuses Globalisation du religieux : processus d'internationalisation et de travail en réseaux des ONG confessionnelles. Approche en sciences politiques Introduction à une anthropologie des transnationalismes. Islam et internationales en Afrique de l'Ouest Enjeux et institutionnalisation de l'Islam en Europe Minorités en miroir : musulmans en contexte non-musulmans, non-musulmans en contexte musulman Sacralités et saintetés Conjugalités, parentalités et religion Le religieux et la diversité de ses terrains en sciences sociales La perception du fait religieux : une épistémologie « mixte » entre métaphysique et sociologie De quelques figures imaginaires de pouvoir en Sibérie et en Asie centrale Formes et expériences du "sacré pour soi" Figures de pasteurs et recompositions protestantes contemporaines L'Eglise et les arts visuels après 1950 (mercredi) Morts, saints et esprits : les ressorts de l'action rituelle Hérésies, schismes et pluralisme en Europe (XVIe-XXe siècles) Le film de recherche en anthropologie : filmer les rites et leur apprentissage (jeudi) Pratique de la réalisation filmique documentaire pour l'étude des rites : stratégies de montage (vendredi) L'autorité à l'épreuve de la sécularisation Sociologie des spécialistes religieux en Chine (XVIe-XXIe siècles) Laïcité et fait religieux dans l'espace scolaire Liturgie et musique dans le catholicisme contemporain (XIXe-XXe siècles)	
---	--